

Du tiers-lieu à la frontière

Niklas SCHULZ*

Les concepts de « tiers-lieu » et de « frontière » sont d'une actualité croissante. Ils sont généralement utilisés de façon cloisonnée ; l'objet est ici de les croiser. Les tiers-lieux peuvent généralement être utilisés pour redévelopper des quartiers et ont pour but ultime de faire rencontrer des individus hétérogènes et de réduire les différences et frontières sociales. Le projet de thèse intitulé « Résilience territoriale par la culture. Les tiers-lieux comme leviers pour des espaces urbains transfrontaliers » vise à connecter ces concepts afin d'analyser des interdépendances à l'aune de la résilience.

1 – Une diversité de lieux

Le tiers-lieu bénéficie d'un effet de mode. Il est devenu le nouvel outil par excellence dont doit disposer une ville. À l'origine conçu par le sociologue américain R. Oldenburg dans l'objectif de répondre à l'individualisation grandissante aux États-Unis dans les années 80-90, le tiers-lieu existe aujourd'hui sous une grande diversité de formes. Quand R. Oldenburg a inventé le concept, il s'appuyait sur des endroits parfaitement ordinaires tels que des cafés parisiens, des pubs irlandais ou encore des rues de magasins britanniques pour désigner le troisième lieu d'importance pour un être humain aux côtés du chez-soi et du lieu de travail. Il avait défini un certain nombre de caractéristiques permettant d'identifier un tiers-lieu. Ainsi, il devait être ouvert sans barrières et sans prérequis à toute personne souhaitant s'y rendre. Dans une ambiance ludique, la conversation entre les différents visiteurs était censée être l'activité primordiale (Oldenburg, 1989). Depuis, le concept n'a pas cessé d'évoluer. Différents types et sous-types de tiers-lieux se sont dégagés au fur et à mesure : des tiers-lieux culturels, des espaces de coworking, des *living labs*, des *fab labs*, des tiers-lieux nourriciers ou encore des bibliothèques troisième lieu. Ainsi, compte tenu de cette immense diversité, il paraît

difficile de cerner clairement la finalité du concept de tiers-lieu. Un travail de définition conceptuelle s'impose, car notamment en France le tiers-lieu et ses variétés ne cessent de se répandre. Mais que peut-il vraiment faire changer ? Comment peut-il influencer son environnement et impacter la cohésion socio-urbaine ? Le tiers-lieu est-il vraiment si innocent, si social, si communautaire comme il est décrit par ses fervents supporters ?

Afin de répondre à ces questions, il convient d'examiner le concept de tiers-lieu en le comparant à d'autres lieux tiers, des centres culturels par exemple, qui ne s'appellent pas tiers-lieu et dont les concepteurs rejettent la notion de 'tiers-lieu'. Des premiers résultats suite à l'analyse de la littérature scientifique décèlent que les tiers-lieux ne font pas l'unanimité sur le terrain. En France et dans la Francophonie européenne, le mot 'tiers-lieu' est répandu et a une valeur de reconnaissance élevée du moins auprès des acteurs culturels (Idelon, 2022). Mais Outre-Rhin, l'on se rend compte que *Dritter Ort* semble être perçu comme un levier de développement se focalisant essentiellement sur les bibliothèques (Degkwitz, 2020). De la même manière, peu nombreux sont les résultats lorsque l'on cherche *tercer lugar* pour trouver des tiers-lieux espagnols. Pourtant, ces pays connaissent

* Niklas SCHULZ, doctorant au LOTERR, Université de Lorraine.

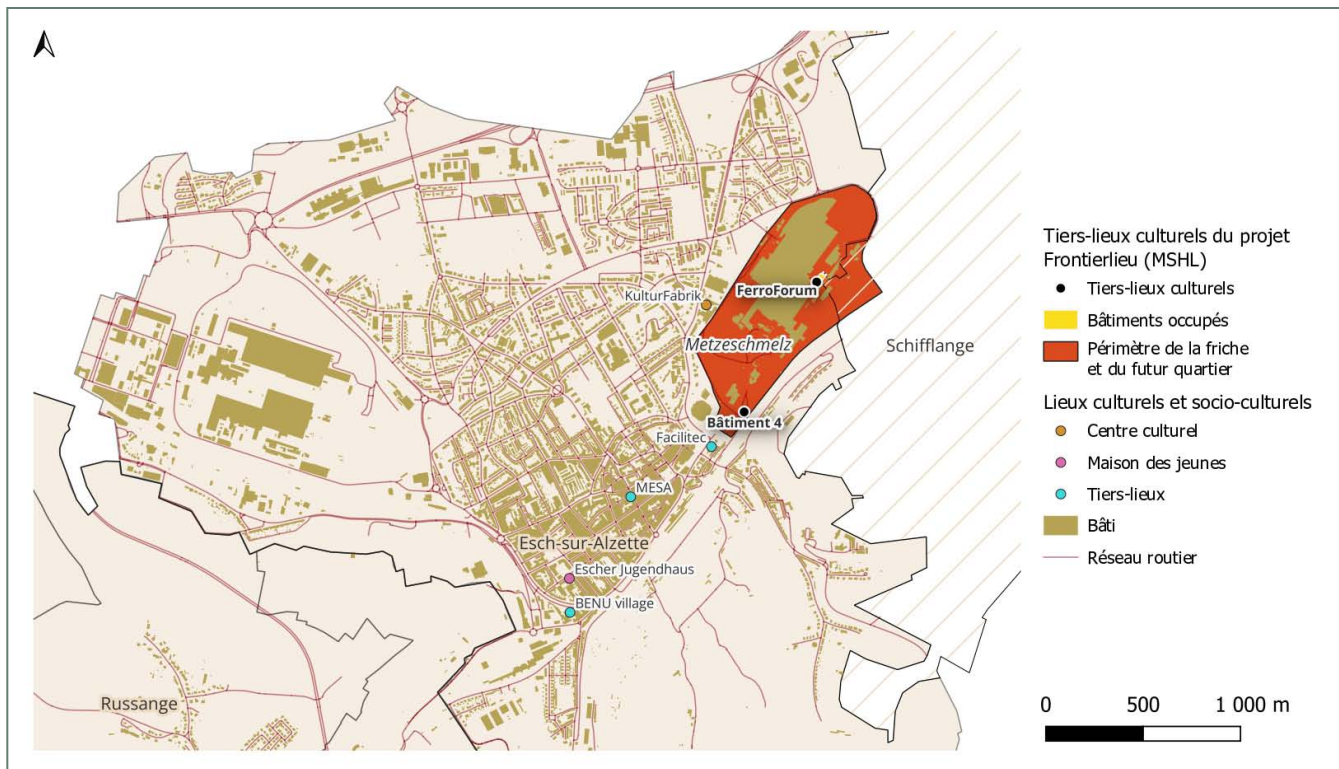


Figure 1 : Les tiers-lieux culturels Bâtiment 4 et FerroForum dans leur environnement urbain eschois
Données : BD TOPO, BD-I-TC, IGN. MSHL Lorraine projet Frontierlieu, LOTERR et CREM, Chambraud 2023

d'importants lieux de créativité et de culture qui pourraient se retrouver dans des critères de tiers-lieux. Ce projet de thèse prévoit de se mettre à la découverte du concept de tiers-lieu et de ses variétés dans des espaces urbains transfrontaliers franco-luxembourgeois, franco-espagnols et germano-polonais. L'implication d'une multitude de lieux culturels alternatifs, illustrée par le cas de la ville d'Esch-sur-Alzette au Luxembourg (Fig. 1), est alors indispensable afin de mener à bien ce projet.

Pour celui-ci, l'hypothèse est posée que les tiers-lieux sont des outils de post-croissance, c'est-à-dire qu'ils visent à promouvoir un système socio-économique alternatif à la croissance capitaliste. Il y est notamment question d'une production plus locale, d'une mobilité réduite et d'un fonctionnement inter-sociétal qui est plus centré sur le bien-être individuel et communautaire (Parrique, 2019). Le tiers-lieu en tant qu'outil d'expérimentation peut générer d'importants développements sur un terrain (Besson, 2017) et paraît donc être propice à une recherche approfondie sur ses apports à la post-croissance (C. Schulz, 2018).

2 – Une diversité de frontières

Dans une région transfrontalière, les besoins sont différents de ceux qui s'expriment au centre d'un pays. Les autorités compétentes disposent souvent de liens institutionnels importants avec leurs homologues situés

de l'autre côté de la frontière. Pour cette recherche, nous avons identifié trois cas d'études qui devaient remplir un certain nombre de critères, afin de pouvoir mesurer leur capacité de résilience à travers leurs tiers-lieux bien que le concept soit défini, interprété et utilisé différemment dans ces espaces. Le choix explicite de ces trois cas est avant tout motivé par l'importance de la coopération transfrontalière et la richesse de lieux culturels dans ces espaces. En plus de ces deux critères, il est évident que les régions doivent être similaires au niveau du nombre d'habitants et qu'elles aient connu une expérience de crise économique ou politique au cours de leur histoire récente. Nous nous intéressons à comprendre comment ces régions remédient à la crise sur le plan culturel et social et comment les tiers-lieux participent à la sortie de crise en mobilisant des approches de la post-croissance.

En France et au Luxembourg, le terrain du premier cas d'étude de ce projet de thèse, les tiers-lieux semblent déjà être bien institutionnalisés. Il s'agit plus particulièrement de l'espace urbain transfrontalier franco-luxembourgeois qui sera étudié. Il est composé par la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette avec notamment Villerupt et Audun-le-Tiche ainsi que par la ville d'Esch-sur-Alzette au sud du Grand-Duché. Deux pays différents qui connaissent des expériences historiques communes. La tradition autour de l'industrie sidérurgique fait l'élément commun entre ces deux zones nationales. Récemment, en 2022, la ville d'Esch-sur-Alzette a tenu le



Figure 2 : L'Arche à Villerupt. Cliché Niklas SCHULZ

titre de la Capitale Européenne de la Culture et a fait le choix d'impliquer les communes du sud du Luxembourg et du Pays Val d'Alzette du côté français dans la mise en place de ce projet. Il a été constaté que les volontés de la coopération ne sont pas les mêmes de part et d'autre de la frontière et que les frontières nationales ont toujours joué un rôle structurant dans la réalisation de projet quand bien même les tiers-lieux ont été identifiés comme des leviers d'une coopération transfrontalière basée sur la culture (Lamour/Schulz, 2021). Le projet va également étudier l'évolution de cette coopération ainsi que l'image de la frontière nationale.

Ce terrain dispose de différents enjeux, d'abord économique avec une forte inégalité salariale entre la France et le Luxembourg dû aux effets pull du Luxembourg, rendant les communes françaises frontalières en « villes-dortoirs du Luxembourg » (Durand/Lamour, 2014). Afin d'y réagir, l'État français a fondé une opération d'intérêt nationale (OIN) ayant pour but de créer des aménagements urbains, essentiellement du foncier en guise d'écoquartiers, pour pouvoir accueillir les mains d'œuvre travaillant au Luxembourg. Le projet d'aménagement le plus ambitieux, le Quartier de Micheville sur le territoire des communes d'Audun-le-Tiche, de Russange et de Villerupt, devrait accueillir environ 2.000 logements d'ici 2035. Aussi ambitieux que ce projet d'aménagement fût

l'implantation d'un tiers-lieu culturel baptisé L'Arche parmi les premiers bâtiments livrés dans la zone. L'Arche est un tiers-lieu spécialisé dans les arts numériques (Fig. 2). Il avait été conçu pour devenir le tiers-lieu de Micheville et participe en première ligne au développement de ce nouveau quartier et à sa liaison avec les quartiers existants de Villerupt.

Du tiers-lieu à la frontière, ce ne sont même pas trois kilomètres à vol d'oiseau. De l'autre côté se montre une situation similaire. À Esch-sur-Alzette, en l'occurrence, trois anciennes friches industrielles sont en cours de régénération urbaine, allant de Belval, le projet le plus avancé, au *Rout Lëns*, à travers la friche d'Esch-Schiffange. La reconversion de cette dernière donnera naissance au futur Quartier *Metzeschmelz*, et sur le territoire de cette friche, l'on retrouve également des tiers-lieux déjà lors de cette étape précoce du développement urbain. *FerroForum* est implanté dans l'un des bâtiments emblématiques restants de cette friche. Ses membres s'engagent à revaloriser les matériaux du fer et à transmettre du *savoir-fer*. Ils tentent de faire rencontrer divers publics tous unis par l'intérêt pour l'époque de la sidérurgie sur cette friche et souhaitent donc participer à la réduction de frontières sociales et temporelles. La présence de tiers-lieux à proximité immédiate ou sur l'espace-même d'ambitieux projets d'aménagement de grande envergure nous permettra d'analyser d'une part l'impact de tiers-lieux sur un projet de développement urbain en cours, à travers son implication dans les processus de décision de la part des acteurs institutionnels, mais aussi par ses activités à destination de la population générale. D'autre part, il convient de mesurer le potentiel d'influences des tiers-lieux sur différents types de frontières : frontières urbaines, frontières sociales, frontières culturelles, mais aussi les frontières nationales. Finalement, c'est à travers les interdépendances entre tiers-lieux et ces diverses frontières que nous allons pouvoir faire ressortir le pouvoir d'action ainsi que la capacité de résilience déployés par les tiers-lieux.

3 – Une diversité de terrains

Ce projet de thèse permettra une ouverture internationale et propose aussi des perspectives vers deux autres régions transfrontalières : il s'agit de la frontière germano-polonaise et de la frontière franco-espagnole. D'un côté, ce projet de thèse s'intéresse à Francfort-sur-l'Oder en Allemagne et Słubice en Pologne, deux villes séparées par le fleuve Oder (Fig. 3) et d'un autre côté, il étudie Irún en Espagne et Hendaye en France, deux villes également séparées par une frontière fluviale, en l'occurrence la Bidasoa qui donne son nom au consortium de coopération



Figure 3 : Pont frontalier de Stubice à Francfort-sur-l'Oder. Cliché Niklas SCHULZ

transfrontalière de Bidasoa-Txingudi. La frontière est présente et visible dans ces cas-là, mais peut-elle toujours être ressentie par les acteurs sur place ? Ou bien y a-t-il déjà une communauté culturelle de lieux et d'acteurs qui s'est engagée à faire disparaître la frontière nationale telle que *Stubfurt*, un projet culturel et artistique visant à offrir une identité commune à l'espace transfrontalier de Francfort et Stubice (Fig. 4) ? Nous analyserons également les impacts qu'a eue la réintroduction des contrôles sur le pont frontalier entre Francfort et Stubice sur l'image de la frontière dans les têtes et pour le travail des acteurs.



Figure 4 : Espace interculturel Place du Pont et Bazar de Stubfurt à Francfort-sur-l'Oder. Cliché Niklas SCHULZ

Conclusion – Une diversité de questionnements

À travers une méthodologie majoritairement qualitative, consistant notamment en des entretiens semi-directifs et des questionnaires, ce projet de thèse souhaite dresser l'état de trois espaces urbains transfrontaliers en ce qui concerne la culture et la cocréation en s'appuyant sur les concepts de tiers-lieu et de frontière et en faisant ressortir leurs interdépendances. Il a pour objectif de répondre à plusieurs questionnements dont l'impact des tiers-lieux et lieux tiers sur le développement urbain, les politiques publiques, la formation d'une identité spatiale transfrontalière et en fin de compte le développement d'une résilience territoriale.

Bibliographie

Besson, R., 2017, « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 34 | 2017, URL : <http://journals.openedition.org/tem/4184>.

Degkwitz, A., 2020, « Der Kosmos eines Dritten Ortes: Gedanken zur Bibliothek von heute », *Bibliothek Forschung und Praxis*, vol. 44, n° 2, pp. 272-276.

Durand, F., Lamour, C., 2014, « Réflexions autour des politiques de cohésion territoriale dans un cadre transfrontalier : le cas de la vallée de l'Alzette ». In: Marlier, E., Brosius, J., Dautel, V., Decoville, A. (eds.): *Cohésion sociale et territoriale au Luxembourg. Regards croisés*, pp. 285-298. Bruxelles: Peter Lang.

Idelon, A., 2022, « Le tiers-lieu, berceau des communes ou couteau suisse des communes ? », *NECTART*, vol. 1, n° 14, pp. 96-109.

Lamour, C., Schulz, N., 2021, « How cultural Third Places affect urban development in the European Capital of Culture region of Esch 2022 », *European Capitals of Culture: The Art of Reimagining. A special issue for the University Network of European Capitals of Culture* [en ligne], URL: <https://mooreinstitute.ie/uneecc-march-2021/>.

Oldenburg, R., 1989, « The Great Good Place », New York : Da Capo Press, 384 p.

Parrique, T., 2019, « The Political Economy of Degrowth », Thèse de doctorat, *Université Clermont Auvergne ; Stocholms universitet*, 872 p.

Schulz, C., 2018, « Postwachstum in den Raumwissenschaften », *Akademie für Raumplanung und Landeswissenschaften. Nachrichten*, Vol. 47 (1), pp. 11-14.